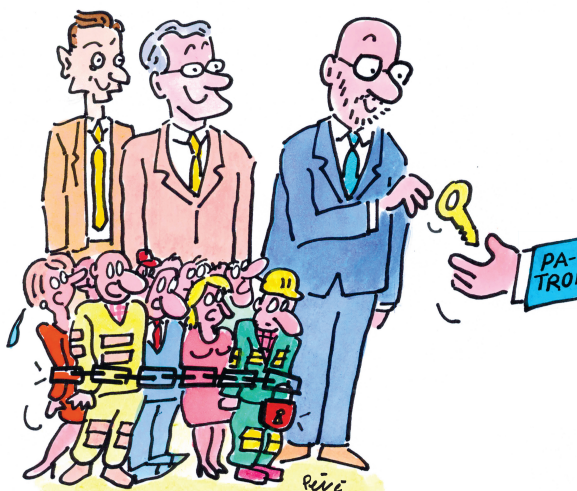


Marché aux travailleurs : les soldes continuent

Le travail n'a aucune valeur pour le gouvernement Michel. Celui-ci vise toujours le même objectif : permettre aux employeurs d'utiliser quand ils le veulent, pendant le temps qu'ils veulent, les travailleurs et les travailleuses en les payant le moins cher possible.

Tout cela sans se demander un seul instant si une vie décente est encore possible quand les contrats sont trop précaires, les horaires trop flexibles et les salaires trop faibles.



Chèque en blanc

« C'est pour créer de l'emploi » prétendent les ministres en chœur. Sauf que l'argument ne résiste pas à l'analyse. Les employeurs encaissent les chèques en blanc signés par le gouvernement. Salaires quasi bloqués, charges patronales en baisse, régression des conditions de travail sans obligation de création d'emplois...

Les militants de la CGSLB Bruxelles se mobilisent le 29 avril devant le siège du MR pour expliquer à Charles Michel que sa politique ne fonctionne pas. L'ajustement budgétaire et la modernisation du droit du travail se font au détriment des travailleurs sans la moindre concertation sociale.

Ajustement budgétaire

- Crédit-temps motivé : resserrement des conditions d'accès. Le gouvernement estime donc qu'il y a plus d'argent à récupérer auprès des travailleurs qu'auprès des fraudeurs du fisc.
- Chômage temporaire : seuls les travailleurs qui ont droit à des allocations de chômage normales pourront prétendre au chômage temporaire. Les jeunes qui viennent de commencer à travailler seront donc exclus du système.
- Réintégration des malades de longue durée : après un mois d'incapacité de travail, l'intéressé recevrait un questionnaire. Après 6 mois, il serait convoqué à un nouvel entretien. Si sa collaboration est jugée insuffisante, il pourrait être privé d'une partie de ses indemnités.

Travail faisable et maniable

- Suppression de la semaine des 38 heures : annualisation de la durée moyenne du temps de travail (calcul sur l'année) ; augmentation de la limite interne pour la porter à 143 heures.
- Crédit complémentaire de 100 heures supplémentaires par travailleur, qui peut être payé ou placé sur un "compte carrière"; le secteur pourra même augmenter ce crédit jusqu'à 360 heures.

Et comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement menace maintenant de réintroduire la période d'essai pour encore faire plaisir aux patrons.

La CGSLB demande le respect de la concertation sociale et le retour de l'indexation automatique et de la libre négociation des salaires.



Votre Liberté Votre Voix

